

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2024-12
Contrat d'assistance technique à l'exploitation de l'aire de lavage AQUADOC

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la proposition technique et financière d'un contrat d'assistance technique à l'exploitation de l'aire de lavage par l'entreprise AQUADOC pour un montant de 774 € HT pour deux visites annuelles,

Considérant la nécessité de conclure ce contrat d'assistance technique afin de maintenir en bon état de fonctionnement l'aire de lavage,

Décide

Article 1

D'accepter le contrat d'assistance technique à l'exploitation de l'aire de lavage par l'entreprise AQUADOC pour un montant de 774 € HT par an pour deux visites annuelles.

Article 2

Le contrat entre en vigueur au mois de mai 2024, il est conclu pour une durée initiale de douze mois soit jusqu'au mois d'avril 2025.

Le contrat est renouvelable pour une durée de 1 an, 3 mois avant la date d'anniversaire par reconduction expresse, sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder 3 ans.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4

Monsieur le secrétaire général, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 28/05/2024

Publication sur le site internet de la Commune le 28/05/2024

Transmission au représentant de l'état le 28/05/2024

Puissalicon le 28/05/2024



Michel FARENC
Maire